

## Subventions pour propriétaires



Vos frais de chauffage sont trop élevés?  
Vos planchers sont froids et vous sentez des courants d'air?

Visez l'efficacité énergétique et rénovez votre habitation avec l'aide du programme Rénoclimat. Rénoclimat vous guide dans vos travaux de rénovation résidentielle. Vous bénéficiez de la visite à domicile d'un conseiller Rénoclimat à moindre coût et vous obtenez des conseils personnalisés pour améliorer l'efficacité énergétique de votre habitation.

Vous pouvez être admissible à de l'aide financière du programme Rénoclimat si vous effectuez :

- des travaux d'isolation;
- des travaux d'étanchéité;
- l'installation ou le remplacement de systèmes mécaniques (système de ventilation, chauffe-eau, thermopompe et système de chauffage géothermique).
- 

De plus, vos travaux de rénovation vous permettront de réduire votre consommation d'énergie à long terme tout en améliorant le confort de votre habitation.

Faites appel à un conseiller **AVANT de débiter** vos travaux de rénovation.

**1 866 266-0008** <http://www.efficaciteenergetique.mrnf.gouv.qc.ca/mon-habitation/renoclimat>



Vous êtes propriétaire ou locataire? Vous aimeriez obtenir des services gratuits pour améliorer l'efficacité énergétique de votre domicile? Éconologis est un programme en efficacité énergétique destiné aux ménages à **revenu modeste**. Il permet de profiter, gratuitement, de conseils personnalisés et même de l'installation de thermostats électroniques. Renseignez-vous dès aujourd'hui sur le programme Éconologis.



Pour connaître les critères d'admissibilité :

<http://www.efficaciteenergetique.mrnf.gouv.qc.ca/mon-habitation/econologis>

Dans un premier temps, vous recevrez **la visite** d'un conseiller et d'un technicien en efficacité énergétique. Ils vous donneront des **conseils pratiques** pour économiser en matière de chauffage, eau chaude, appareils ménagers et éclairage.

Selon le temps disponible et les besoins identifiés pour votre domicile, le technicien pourra procéder gratuitement à des **mesures concrètes** parmi la liste ci-dessous :

- Calfeutrage des fenêtres
- Installation de coupe-froid au bas des portes
- Isolation des prises électriques situées sur des murs donnant sur l'extérieur
- Installation d'une pomme de douche à débit réduit
- Ajout d'un aérateur aux robinets
- Installation d'ampoules fluocompactes

## Programmes d'aide à la rénovation offerts par la Société d'habitation du Québec

### Le programme Réno-village

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants à faible revenu. Les principaux critères pour y avoir droit sont les suivants:

- 1- La valeur uniformisée de votre résidence principale ne doit pas dépasser **90 000 \$** (incluant les dépendances et excluant le terrain);
- 2- Cette propriété doit être votre résidence principale;
- 3- Vous ne devez pas avoir bénéficié du programme RénoVillage; vous ne pouvez bénéficier plus d'une fois des avantages du programme.
- 4- Le revenu annuel de votre ménage ne doit pas dépasser le revenu maximum admissible qui varie selon la taille de votre ménage. En aucun cas le revenu ne doit dépasser **36 300 \$**.

Si vous rencontrez toutes ces exigences, vous pourriez bénéficier de ce programme. La subvention peut atteindre **90 %** du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser **10 000 \$**.

Pour les fins de l'application du programme, une défectuosité majeure se définit comme suit: défectuosité importante touchant un élément essentiel du bâtiment (murs extérieurs, toiture, fenêtres, fondation, système électrique, plomberie, système de chauffage, sécurité incendie et charpente).

### Le programme PRU

Le programme PRU signifie Programme de Réparation d'Urgence. Ce programme s'applique aux travaux urgents visant à corriger des défectuosités majeures. Le programme PRU prévoit une aide financière qui a pour objectif d'aider les propriétaires-occupants de ces bâtiments à les rendre sécuritaires et salubres. Le montant de l'aide financière est de 3 250 \$ pour notre région. Tout comme le programme Réno-village, il s'adresse à des propriétaires-occupants à faible revenu.

### Le programme PAD

Ce programme vise à aider la personne handicapée à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible et adapter le logement qu'elle habite.

Les travaux admissibles sont ceux qui permettent de modifier et d'adapter le logement de la personne handicapée afin qu'elle puisse y entrer, en sortir et avoir accès de façon autonome aux pièces et commodités essentielles à sa vie quotidienne. L'aide financière prend la forme d'une subvention qui varie selon que la personne handicapée fait partie d'un ménage propriétaire ou locataire. Elle peut atteindre 16 000 \$ pour un ménage propriétaire, 8 000 \$ pour un ménage locataire et 4 000 \$ pour un ménage locataire d'une chambre. Par ailleurs, soulignons qu'une aide financière pour l'adaptation de domicile peut aussi être accordée en vertu du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ) «volet personne handicapée».

**Pour plus d'informations sur les programmes offerts par la Société d'habitation du Québec, contactez :**

Monsieur Fernand Gagné, chargé de projet

MRC de Lotbinière

Numéros de téléphone:

418-926-3407

418-990-0175 (accès total : sans frais via Québec)

## **Programme de remboursement de la TPS & TVQ pour maisons neuves ou rénovations majeures**

Vous pourriez avoir droit, sous certaines conditions, à un remboursement partiel de la TPS et de la TVQ si vous achetez d'un constructeur un terrain et une habitation neuve ou ayant fait l'objet de rénovations majeures, si vous construisez une habitation ou la faites construire ou encore si vous faites des rénovations majeures à votre habitation ou les faites faire.

Pour informations : 418-659-6299

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/remboursement-tps-tvq.aspx>